

Cadrage du groupe de travail sur les modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertise

**Commission de la recherche du conseil académique
du 8 juillet 2021
Délibération 2021/07/CR-032**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Considérant la mise en place d'un groupe de travail pour la caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertise ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche valident le cadrage du groupe de travail sur les modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertise, portant sur :

1. **Les objectifs** : Propositions de critères de caractérisation, de modalités de calcul des dotations aux structures de recherche et de circuit de labellisation de ces structures
2. **La composition** : Vice-président recherche, 5 membres volontaires de la CR, 5 représentants des directoires (1 par directoire) et du personnel administratif en support.
3. **Les engagements** : Contribution active aux travaux menés, respect des règles de confidentialité des travaux menés (débat, comptes rendus, documents communiqués), respect du temps de parole, d'écoute réciproque, de dialogue dans un esprit d'ouverture et neutralité (distinction dans la prise de position des intérêts de leur structure d'affectation et de celle de l'université/intérêt général)
4. **La prise de décision** : Proposition établie par consensus avec plusieurs scénarios possibles à présenter en Commission de la recherche pour validation.

Toulouse, le 9 juillet 2021



Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0